



MESSAGE D'INVESTISSEMENT

Mise en conformité des arrêts de bus « Le Home » : complément financier

PRÉAMBULE

La mise en conformité des arrêts de bus « Le Home » fait l'objet d'une demande complémentaire de financement exposée ci-dessous.

Premier élément marquant

La mise en conformité des arrêts de bus « Le Home » a été rendue nécessaire par la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) d'ici au 31.12.2023.

Ces travaux étaient à la charge entière de la Commune avec un subventionnement de 20% par les TPF.

Raison pour laquelle un investissement a été voté par l'Assemblée communale du 09.12.2020 à hauteur de CHF 160'000.- dont CHF 128'000.- à charge de la Commune avec une subvention de CHF 32'000.-.

Second élément marquant

Les lois cantonales sur la mobilité de 1967 et des transports de 1994 ont été remplacées par la loi cantonale sur la mobilité avec effet au 01.01.2023 (LMob).

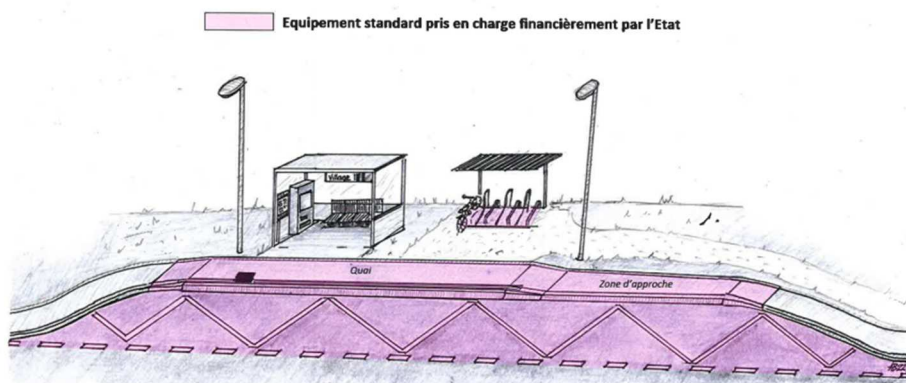
Suite à la votation en Assemblée communale, le projet a finalement abouti en 2024 avec le dépôt des devis finaux et la recalculation de l'enveloppe financière globale nécessaire à ces travaux.

MODIFICATIONS DU PROJET

Ces éléments ont engendré une modification du projet à plusieurs égards :

Nouveaux principes de conduite et de financement

- Le Canton a la compétence de gérer les arrêts de bus.
- L'Etat prend en charge notamment les frais liés la place d'arrêt, le quai, les bordures et les honoraires des bureaux d'ingénieurs mandatés.
- La Commune finance la part édilitaire, à savoir les abris bus (yc fondations), les passages pour piétons, l'éclairage, les trottoirs, etc.
- Une plus-value sur la fourniture des abribus est à relever.



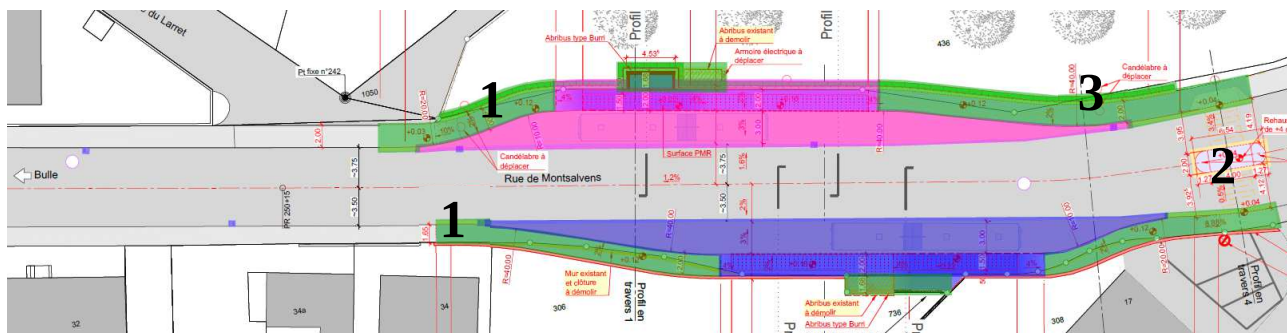
Modifications techniques

Suite à la reprise du projet par le Canton dans le cadre de ses nouvelles obligations légales, ce dernier a mandaté les prestataires en gré à gré au niveau de bureaux d'ingénieurs et d'entreprises de génie civil.

Les changements apportés sont les suivants (dont précision sur le plan ci-dessous) :

1. La nécessité de démolir et reconstruire un mur à l'arrêt de bus « le Home » en direction de Charmey.
2. La réfection du passage pour piétons qui n'était plus conforme selon la LMob.
3. Le déplacement et le remplacement des candélabres (socles bétons à démolir).

En vert : à charge de la Commune de Broc En fushia : à charge du Canton En bleu : à charge du Canton



Ces modifications engendrant un surcoût, objet du présent investissement.

ASPECT FINANCIER

Le complément nécessaire à la réalisation de cette mise en conformité est le suivant :

❖ Montant voté en Assemblée communale 2020 (sans subvention)	TTC CHF 128'000.-
❖ Montant de l'investissement global selon projet développé en 2024	TTC CHF 210'000.-
❖ Montant complémentaire à voter	TTC CHF 82'000.-

OBJET SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communal propose à l'Assemblée d'accepter le montant complémentaire de **TTC CHF 82'000.-** concernant la mise en conformité des arrêts de bus « Le Home ».

Rapport préparé par M. Samay Somkhit, Conseiller communal, responsable des routes communales et approuvé par le Conseil Communal en séance du 18 novembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-L.



012.03
606.01

MESSAGE FINANCIER

Mise en conformité des arrêts de bus « Le Home » Complément financier

TYPE D'INVESTISSEMENT

Crédit complémentaire pour la mise en conformité des arrêts de bus « Le Home »

Crédit total TTC CHF 210'000.00

./. Crédit voté en AC de décembre 2020 TTC CHF -128'000.00

Coût complémentaire à charge de la Commune de Broc TTC CHF 82'000.00

MESSAGE D'INVESTISSEMENT PREPARE PAR

Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal responsable du dicastère des routes communales.

CHARGE FINANCIERE ANNUELLE (financement propre)

Amortissement installations routières 5% (= durée de vie de 20 ans) CHF 4'100.00

Charge annuelle supplémentaire CHF 4'100.00

(Amortissement déjà voté 5% CHF 6'400.00)

MESSAGE FINANCIER PREPARE PAR

Monsieur Jean-Marc Horner, Conseiller communal responsable du dicastère des finances

Message approuvé par le Conseil communal de Broc lors de sa séance ordinaire du 18 novembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



L'Administratrice
des finances :

Christiane Oberson